

Conseil Municipal du 17 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations

D 6-2/2023

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC (à partir de 19h09), Mme RONCHIADIN (à partir de 19h34), Mme SEGUIN (à partir de 19h09), M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT (jusque 22h21), M. RENOUF, Mme LAURENT.

Absents ayant donné procuration :

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE (jusque 19h09)
Mme RONCHIADIN ayant donné procuration à M LE NEINDRE (jusque 19h34)
Mme SEGUIN ayant donné procuration à Mme FARINEAUX (jusque 19h09)
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration M. EURIN
M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER
Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M. GARCIA

Absente :

Mme BRILLOT (à partir de 22h21)

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 29

Absent : 0

Excusés-représentés : 4

Votants : 33

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

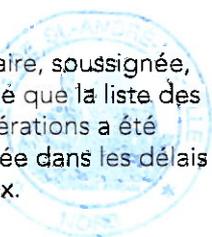
Rapport de Madame le Maire :

Les Collectivités sont confrontées à des enjeux d'harmonisation des statuts des agents, dans un contexte de respect nécessaire de l'équité entre agents et de maîtrise de la masse salariale.

Les créations d'emploi font suite à une réflexion de réorganisation et permettent de mettre en adéquation les effectifs, les emplois et les compétences avec les objectifs stratégiques.

La création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle doit répondre à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service.

Le Maire, soussignée,
certifié que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



La création d'un emploi doit cependant s'exercer dans le respect des prescriptions légales et réglementaires s'imposant aux collectivités territoriales.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2°

Vu les décrets n° 88-145 du 15 février 1988 et n° 2019-1414 du 19 décembre 2019.

Il est proposé :

La création d'un emploi de Directeur des Sports dans le cadre d'emploi des Conseillers Territoriaux des Activités Physiques et Sportives ou Attachés Territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet pour exercer les missions principales suivantes :

Aide à la définition des orientations stratégiques en matière de politique publique des activités physiques et sportives :

- Conduire une analyse des besoins de la collectivité en matière d'équipement sportifs et d'activités physiques et sportives,
- Analyser et anticiper l'évolution socio-économique des pratiques sportives,
- Piloter et mettre en œuvre les objectifs stratégiques,
- Mettre en œuvre et évaluer le projet éducatif et sportif de la collectivité,
- Intégrer les objectifs de développement durable et d'éco-responsabilité dans la politique sportive.

Organisation, mise en œuvre et évaluation de la politique publique des activités physiques et sportives :

- Traduire les orientations de la collectivité en projet de service,
- Arbitrer et opérer des choix stratégiques en cohérence avec les orientations des élu(e)s,
- Définir et proposer des relations contractuelles et partenariales avec les acteurs sportifs locaux et institutionnels,
- Manager les risques dans la mise en œuvre des activités physiques et sportives.

Coordination et conduite des projets sportifs :

- Mobiliser les compétences autour des projets,
- Organiser des projets pluridisciplinaires (santé, politique de la ville, culture, jeunesse, etc.) en multi-partenariat,
- Mettre en œuvre, animer et évaluer des relations contractuelles et partenariales (règles et critères d'attribution des subventions, aides directes et indirectes),
- Conseiller et accompagner les acteurs de la vie associative et les porteurs de projet,
- Organiser des manifestations sportives réunissant des acteurs multiples de la Commune.

Programmation et gestion des équipements

- Piloter les projets de construction, de réhabilitation d'équipements sportifs,
- Optimiser la gestion et l'utilisation des équipements,
- Planifier, suivre et contrôler les travaux dans les équipements,
- Contribuer à l'élaboration de la politique tarifaire des activités et des événements sportifs,

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des missions très spécialisées du poste et des besoins de la Direction des Sports.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une expérience professionnelle dans les missions susvisées et diplômé dans ce secteur d'activité. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Ne participe pas au vote : Louis-Marie HARDY

- **CRÉE** le poste au tableau des effectifs
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes afférents
- **DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX